

# Que contiennent vraiment les manuscrits volés de Céline ? Entretien avec François Gibault, leur nouveau « propriétaire »

**L'avocat est l'un des deux ayants droit de Louis-Ferdinand Céline. Il nous en dit plus sur le contenu des fameux feuillets et règle ses comptes avec Jean-Pierre Thibaudat, l'homme qui a gardé pendant des années les manuscrits.**

Par [Elisabeth Philippe](#)

Publié le [12 août 2021 à 18h49](#) Mis à jour le 12 août 2021 à 19h00  
Temps de lecture 10 min



Le manuscrit de « La volonté du roi de Krogold » aux chapitres retenus par des pinces à linge  
(YANNICK STEPHANT pour l'OBS)



**C'est le roman le plus fou** de la rentrée littéraire (avec un peu d'avance). Un vrai polar. Une histoire de cambriolage et de faux résistants avec pour « héros » l'écrivain français le plus sulfureux du XXe siècle : Louis-Ferdinand Céline, génie du « Voyage au bout de la nuit » et abject pamphlétaire antisémite. En juin 1944, il fuit son appartement parisien de la rue Girardon, laissant derrière lui une volumineuse masse de manuscrits en haut d'une armoire. Des milliers de feuillets qui ont disparu à la Libération et que l'auteur de « Mort à crédit » a toujours déclarés volés.

Comme l'a révélé « Le Monde » début août, ces documents que l'on croyait à jamais perdus, voire en partie fantasmés, viennent de réapparaître. Ils étaient en possession de Jean-Pierre Thibaudat, longtemps critique dramatique à « Libération ». Lui dit les avoir reçus « *il y a de*

*nombreuses années* », d'une personne dont il tait l'identité et qui lui a fait promettre de ne les rendre publics qu'à la mort de Lucette Destouches, afin de ne pas « *enrichir* » la veuve de l'écrivain. Peu après le décès de celle-ci, Thibaudat prend contact avec l'avocat Emmanuel Pierrat début 2020.

Ensemble, ils sollicitent les héritiers de Lucette Destouches, l'avocat François Gibault et Véronique Chovin. Faute d'accord, les ayants droit finissent par porter plainte pour recel contre Jean-Pierre Thibaudat et récupèrent les manuscrits en juillet dernier. Pour savoir ce que contient réellement le « trésor », nous avons rencontré François Gibault, chez lui, dans son bureau tapissé de toiles de Dubuffet, où repose le masque mortuaire de Céline. Une certitude, ce palpitant feuilleton littéraire-judiciaire ne fait que commencer.



L'avocat François Gibault, chez lui, à Paris

**En juin 2020, Emmanuel Pierrat vous appelle pour vous dire que des manuscrits de Céline ont été retrouvés. Comment réagissez-vous ?**

**François Gibault.** C'est une bombe. Une surprise totale. De son vivant, Céline savait qu'il avait été volé et par qui. Il a d'abord cru qu'il s'agissait d'Yvon Morand, un monsieur très bien, un gaulliste qui a occupé son appartement après la guerre, mais très vite Céline a été mis sur la piste d'Oscar Rosembly. Rosembly était venu chez lui, rue Girardon et savait ce qui s'y trouvait. C'était un faux résistant comme il y en avait beaucoup en 1944. A la Libération, il a cambriolé l'appartement de Céline.

**La piste d'une perquisition menée par d'autres Résistants, en juin ou juillet 1944, est aussi évoquée...**

Cette perquisition n'a jamais eu lieu.

### **Céline lui-même, obsédé par leur perte, a-t-il recherché ces manuscrits ?**

Céline a été en exil jusqu'en 1951. Quand il est rentré en France, il avait perdu le contact avec Rosembly. Ensuite, il a été très occupé à Meudon par la rédaction de sa trilogie (« D'un Château l'autre », « Nord », « Rigodon »).

### **Et vous-même, qui avez signé la première biographie d'importance consacrée à l'écrivain ?**

J'ai essayé de les retrouver, mais ce n'était pas absolument l'objet de ma biographie.

### **Vous étiez très proche de Lucette Destouches, la veuve de Céline, dont vous êtes l'héritier à part égale avec Véronique Chovin. Vous parlait-elle des manuscrits volés ?**

Oui, elle espérait qu'ils seraient retrouvés un jour. Elle a dit à Véronique Chovin, qui était devenue sa meilleure amie : « *Tu verras, après ma mort, il sortira beaucoup de choses.* »

### **Jean-Pierre Thibaudat refuse de dire qui lui a remis les documents. Il pourrait s'agir de Marie-Luce Rosembly, la fille d'Oscar, installée en Corse. Vous aviez eu vent de cette piste ?**

Elle circulait parmi les céliniens. La fille Rosembly est morte en 2020, mais pour nous, l'origine des manuscrits ne fait aucun doute. On savait qu'ils étaient probablement entre ses mains. Ce que l'on ne sait pas, c'est comment ils sont passés des mains de Madame Rosembly à celles de Thibaudat, en 2017.

### **En 2017 ? Lui dit les avoir reçus lorsqu'il était encore journaliste à « Libération », c'est-à-dire avant 2006.**

En 2017, Véronique Chovin est entrée en contact, par téléphone, avec Marie-Luce Rosembly, qui lui a dit qu'elle avait toujours les manuscrits. Thibaudat dit qu'il les a reçus quand il était encore journaliste pour bénéficier du secret des sources.

### **« La version de Thibaudat ne correspond pas à la réalité »**

### **D'après vous, pourquoi ces manuscrits ont-ils été remis à Jean-Pierre Thibaudat, critique dramatique, pas connu pour être un spécialiste de Céline ?**

Mystère. La version de Thibaudat ne correspond pas à la réalité, c'est sûr. On ne sait s'il a acheté les manuscrits, s'ils lui ont été donnés, ni quels étaient ses rapports avec cette dame Rosembly...

### **Comment s'est passée votre rencontre avec lui ?**

Dans le bureau de Pierrat, nous n'avons rien vu. Thibaudat nous a dit qu'il possédait des manuscrits, qu'il souhaitait en donner certains à l'IMEC (Institut Mémoires de l'édition contemporaine, à Caen). Je lui ai demandé de nous communiquer, à Véronique Chovin et moi-même, la liste de ce qu'il avait. Il me l'a envoyée dès le lendemain et j'ai constaté qu'il s'agissait très exactement des manuscrits que Céline avait déclarés volés. A partir de là, nous avons demandé à en être propriétaires car nous sommes propriétaires de tout ce qui

appartenait à Céline. Aucun accord n'a été possible. Thibaudat refusait de donner les manuscrits eux-mêmes. Nous avons alors porté plainte. C'est uniquement quand il a été convoqué par la police que Thibaudat a accepté de tout donner. Sans la plainte, nous n'aurions pas les manuscrits.

### **Comment s'est passée cette restitution ?**

Nous sommes allés à Nanterre, dans les locaux de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels. Deux policiers absolument remarquables nous ont reçus. Il planait une certaine émotion, y compris chez les policiers.

### **Quand avez-vous pu consulter pour la première fois les manuscrits ?**

On les a ouverts devant la police et on les a regardés sommairement. C'était très émouvant. Face à ses manuscrits, on a l'impression que Céline est vivant. Il est là. Il y en a encore un relié par des pinces à linge, selon son habitude. Ils sont poussiéreux, mais en assez bon état, plus ou moins lisibles car ils datent de différentes périodes. Certains sont nettement antérieurs à la guerre. On pourra vraisemblablement les dater à partir de l'écriture de Céline, qui s'est dégradée avec le temps, jusqu'à devenir presque illisible.

### **Vous êtes en possession des manuscrits depuis fin juillet. Avez-vous eu le temps de tout lire ?**

Non ! Il y a déjà 1600 pages de « Mort à crédit », vous vous rendez compte !

### **Qu'est-ce qui vous semble le plus important ?**

Le manuscrit de « Mort à crédit ». Il semble que ce soit la dernière version. J'ai comparé une trentaine de pages avec la version imprimée et j'ai constaté assez peu de différences.

### **On parle beaucoup de « Casse-pipe », le chaînon manquant entre « Mort à crédit » et « Voyage au bout de la nuit ».**

Il s'agit de chapitres en désordre et il va falloir beaucoup de travail pour savoir si on les intègre à la version déjà connue de « Casse-pipe » ou si on les publie à part.

### **Il y a aussi cette fameuse « Volonté du roi Krogold », que Céline évoque dans « Mort à crédit ». De quoi s'agit-il ?**

C'est le texte le plus lisible et le plus facilement éditable. Le seul que j'ai gardé chez moi. Les autres sont dans une banque. Ce n'est pas un roman, ni un texte autobiographique et ce n'est pas le style de Céline : il n'y a pas de points de suspension toutes les quatre lignes. C'est une œuvre à part. Un peu comme les « Ballets » et les autres contes. Ce sera probablement le premier manuscrit publié. Cela représente un petit livre d'une centaine de pages.

### **Dans combien de temps pourra-t-on le lire ?**

Ça peut être fait dans les six mois.



Moulage de la main de Louis-Ferdinand Céline, chez François Gibault

## **« Penser que je puisse caviarder Céline, c'est dégueulasse ! »**

**Qu'en est-il de la correspondance avec l'écrivain collaborationniste Robert Brasillach ?**

Alors là ! On parle partout d'une « correspondance » avec Brasillach, comme s'il y avait trente lettres. En réalité, il y a une lettre dactylographiée de Brasillach et deux lettres de Céline sur des pelures, donc des doubles, qui ont déjà été publiées. Les gens fantasment beaucoup. On imagine qu'il y avait des rapports entre Céline et Brasillach pendant la Collaboration. Mais non, il y a une seule lettre de Brasillach, c'est tout.

**Vous l'avez lue ?**

Bien sûr. C'est une lettre où il exprime ses désaccords avec Céline mais dans laquelle il lui dit aussi son admiration.

**Céline, lui, n'appréciait pas particulièrement Brasillach...**

Il se moquait de son homosexualité, oui. Il s'est toujours pas mal foutu de lui, dans sa correspondance surtout.

**Il est aussi question d'une documentation antisémite rassemblée par Céline.**

Il y a quelques coupures de journaux, mais de ce que j'ai vu, c'est tout.

**Avez-vous déjà pris contact avec Gallimard pour une publication ?**

Antoine Gallimard est en vacances sur son bateau. Nous nous verrons début septembre.

**Certains craignent que vous expurgiez les textes retrouvés des passages les plus embarrassants, des propos antisémites par exemple...**

Ma biographie est sans complaisance pour Céline. Pourquoi aujourd'hui, je le censurerais alors qu'il y a deux ans, j'étais favorable à la republication de ses pamphlets ? C'est vraiment de la malveillance gratuite. Je n'ai jamais détruit un document. Au contraire, il y a une lettre de Céline à l'Ordre des médecins de Saint-Germain-en-Laye dans laquelle il dit qu'il faut que les juifs quittent la profession, que ce que fait Pétain est bien. J'étais seul à la connaître et je l'ai publiée. Pourquoi voudrait-on qu'en qualité d'héritier, je caviarde certains passages ? C'est dégueulasse d'écrire ça et de le penser.

**Des chercheurs ont aussi fait part de leur inquiétude que ces documents disparaissent à nouveau, dans un coffre cette fois.**

Que des gens puissent penser cela me révolte.

**Ces documents seront-ils mis à la disposition des chercheurs, à l'IMEC ou à la Bibliothèque nationale ?**

Ce n'est pas la vocation de l'IMEC d'accueillir ces manuscrits. La Bibliothèque nationale est mieux équipée. Elle a déjà un fonds Céline très important et je lui destine le manuscrit de « Mort à crédit ». Ces documents seront mis à disposition du public, d'une manière ou d'une autre, bien entendu.

**Emmanuel Pierrat dit que vous avez proposé à Thibaudat d'être l'éditeur scientifique de ces textes.**

Lui le voulait. Je lui ai dit pourquoi pas, mais je n'ai pas donné d'accord formel. J'ai demandé au préalable qu'il dise ce qu'il détenait. Quand j'ai constaté que c'était ce qui avait été volé à Céline, mon opinion a quelque peu évolué.

**Avez-vous eu accès aux tapuscrits de Thibaudat ?**

Non. Quand je l'ai rencontré, il n'en a pas parlé.

**Quelles vont être les suites judiciaires ?**

Dès le 1er septembre, je vais demander rendez-vous au procureur. Je n'ai pas accès au dossier. Je ne sais pas ce que Thibaudat et Pierrat ont dit : sur l'origine des manuscrits, la date à laquelle ils ont été acquis...

**Emmanuel Pierrat dit que la plainte pour recel ne tient pas.**

C'est du recel parce que Jean-Pierre Thibaudat a été détenteur de documents volés tout en sachant qu'ils ont été volés. Il ne pouvait ignorer l'origine frauduleuse des fonds. Elle était connue de tous ceux qui sont un peu familiers de l'œuvre de Céline.

**Quant à la valeur financière de ces manuscrits, certains vont jusqu'à parler de 40 millions d'euros...**

C'est complètement fou ! Je n'ai pas encore le rapport mais j'ai fait expertiser l'ensemble du lot. Il semble que le manuscrit de « Mort à crédit » à lui seul vaudrait la moitié de l'ensemble, mais ce n'est qu'une première estimation.

**Est-ce que cette découverte donnera lieu à une nouvelle édition de la Pléiade ?**

Il est trop tôt pour le dire, mais il faudra peut-être une édition complémentaire pour « Guignol's band ».

**La procédure judiciaire en cours peut-elle bloquer la publication ?**

Aucunement. A partir du moment où, sur ordre du procureur de la République, nous a été rendu l'ensemble des manuscrits, nous en sommes propriétaires et nous en faisons ce que nous voulons. Je pousserai à la publication sauf s'il y a certains textes que Céline n'a pas publiés parce qu'il ne le voulait pas, les considérant davantage comme des brouillons. Mais je ferai de mon mieux pour que tout soit publié.

**D'après le cénicien Emile Brami, certains de ces textes sont des œuvres majeures.**

Je ne sais pas si ce sont des œuvres majeures, mais ce sont des œuvres publiables, c'est certain.

## **François Gibault, bio express**

*Né en 1932, à Paris, **François Gibault** est avocat. Il a défendu des membres de l'OAS, Bokassa et Kadhafi. En 1962, un an après la mort de Louis-Ferdinand Céline, il fait la connaissance de sa veuve, Lucette Destouches. Lorsqu'elle meurt fin 2019, il devient, avec Véronique Chovin, son héritier et, de fait, l'ayant droit de Céline. Il est aussi l'auteur d'une biographie en trois volumes de l'auteur de « Mort à Crédit » et de plusieurs autres livres, dont « Libera me. Suite et fin » (Gallimard, 2015).*



[Elisabeth Philippe](#)